



ANIMAUX ACCEPTÉS

Parce que les vacances, c'est aussi pour eux !

À l'Aparthotel Ciudad Laurel, nous savons que les animaux de compagnie font partie de la famille et c'est pourquoi nous les accueillons à bras ouverts.

Afin de garantir une cohabitation agréable et le bien-être de tous nos clients, nous vous prions de bien vouloir lire et accepter les règles suivantes pendant votre séjour :

1- ADMISSION D'ANIMAUX DE COMPAGNIE



- Un seul animal de compagnie est autorisé par appartement.
- Seuls les chiens domestiques pesant jusqu'à 30 kg sont admis.
- Les animaux de compagnie ne sont autorisés que dans les appartements standard.
- Le supplément par animal de compagnie est de 16 € par nuit.
- L'hôtel se réserve le droit de refuser les animaux de compagnie présentant un comportement agressif, constituant un risque pour les autres clients ou ne répondant pas aux conditions d'hygiène et de santé requises.
- Les chiens considérés comme potentiellement dangereux doivent respecter à tout moment la réglementation en vigueur (licence, assurance, muselière et laisse le cas échéant).

5- NETTOYAGE DE L'APPARTEMENT

- Le service de ménage n'aura accès à l'appartement que lorsque l'animal ne s'y trouvera pas ou sera parfaitement maîtrisé par son propriétaire.
- Dans le cas contraire, l'hôtel se réserve le droit de reporter le service de ménage jusqu'à ce qu'il puisse être effectué en toute sécurité.



8- DOMMAGES

- Le client sera tenu responsable de tout dommage causé par son animal de compagnie aux installations, au mobilier ou aux équipements de l'hôtel.
- De même, des frais supplémentaires pourront être facturés pour les réparations, le nettoyage exceptionnel ou le remplacement du linge ou des éléments de l'appartement utilisés par l'animal.
- Le montant des dommages sera évalué et communiqué par l'hôtel.

2- KIT DE BIENVENUE

Pour que votre animal se sente comme chez lui, vous trouverez à votre arrivée un kit de bienvenue comprenant :

- Un panier
- Une gamelle (nourriture et eau)
- Un petit cadeau de bienvenue.



Ce matériel devra rester dans l'appartement pendant toute la durée du séjour et être restitué en bon état au moment du départ.

3- DOCUMENTATION



- Au moment de l'enregistrement, le client devra être en possession des documents requis par la législation en vigueur, lesquels pourront lui être demandés par l'hôtel à tout moment.
- L'animal de compagnie devra être correctement vacciné, vermifugé et en bonne santé.

6- ACCÈS AUX INSTALLATIONS

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux de compagnie ne sont pas admis dans :



- Les piscines.
- Le restaurant buffet et les autres espaces intérieurs où sont servis des aliments ou des boissons.
- Les aires de jeux pour enfants (Mini Club, terrain de volley et aire de sable).

Leur présence sera autorisée aux tables extérieures aménagées du restaurant, à condition qu'ils soient correctement tenus en laisse ou placés dans leur cage de transport et qu'ils ne dérangent pas les autres clients.

9- RESPONSABILITÉ

- L'hôtel décline toute responsabilité en cas de perte, de fuite, de maladie, d'accident ou de décès de l'animal pendant le séjour.
- Le propriétaire assume l'entière responsabilité des dommages corporels ou matériels que son animal pourrait causer à des tiers ou aux installations de l'établissement.



4- RÈGLES À RESPECTER PENDANT LE SÉJOUR

- L'animal doit rester en permanence sous la surveillance de son propriétaire.
- Dans toutes les parties communes, il doit être tenu en laisse ou rester dans sa cage de transport.
- Il est interdit de laisser l'animal seul dans l'appartement pendant de longues périodes.
- Le propriétaire est tenu de ramasser et d'éliminer les déjections de son animal.



7- COHABITATION

- Le propriétaire est tenu d'empêcher les aboiements incessants, les comportements agressifs ou tout autre comportement susceptible de perturber le repos ou la tranquillité des autres clients.
- Si l'hôtel estime que l'animal de compagnie cause des nuisances répétées, représente un risque pour la sécurité ou nuit au séjour des autres clients, il pourra demander son retrait de l'établissement. En cas de non-respect de cette règle, l'hôtel pourra mettre fin au séjour sans droit à indemnisation.

10- ANIMAUX D'ASSISTANCE

Les présentes conditions ne s'appliquent pas aux chiens guides d'aveugles ou aux animaux d'assistance dûment certifiés, qui sont régis par la législation en vigueur.



ACCEPTATION

La signature du présent document implique l'acceptation intégrale du présent règlement et l'engagement du client à le respecter pendant toute la durée de son séjour.

Nom du client: _____

Numéro d'appartement: _____

Date: ____ / ____ / ____



Signature de l'invité

